

# REGLEMENT

---

## Article 1

Le Comité d'Animation de Félines organise une journée course pédestre le 23 juillet 2017 sous l'égide du Comité Départemental des Courses Hors Stade. Les courses sont ouvertes aux coureurs (masculins et féminines) nés en 1996 et avant . Le **départ** sera donné à **partir de 9 heures**

Elle sera complétée :

- Par un **parcours jeunes** (nés en 2006 et après) : Le Tour du Coudert, sans classement ni chronométrage (**départ : 9 heures 45**), d'une longueur de 850 mètres

## Article 2 : Inscriptions

Le bulletin ci-joint dûment complété sera déposé au secrétariat le jour de la compétition ou envoyé à  
MATHIEU André  
Le bourg 43160 FELINES

Pour la compétition « adultes », il doit obligatoirement être accompagné de la photocopie de la licence d'athlétisme en cours de validité ou d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois : ces documents sont conservés par les organisateurs comme justificatif en cas d'accident. Aucun dossard ne sera distribué en l'absence de l'une ou l'autre de ces pièces.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

## Article 3 : Dossards

La remise des dossards s'effectuera sur place le jour même de 8 heures à 10 heures 30

## Article 4 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile souscrite auprès de la MAIF. L'organisation décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur.

Les assurés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

#### **Article 5 : Sécurité – Secours**

Des signaleurs seront présents à chaque croisement de routes  
Le service Médical est assuré par une équipe de secouristes agréés

#### **Article 6 : Ravitaillement**

Deux ravitaillements seront mis en place sur chaque course.

#### **Article 7 : Dotation**

La dotation globale sera de 2 000 €, non compris le lot offert à chaque concurrent lors de son inscription.

La remise des récompenses aura lieu sur place, le jour même, à 12 heures.  
Des récompenses en lots ou en bons d'achat

**Classement scratch** : les 3 premiers

**Classement par catégorie** : un prix au premier de chaque catégorie :  
cadet, junior, senior, vétéran 1, vétéran 2, vétéran 3.

De nombreux lots seront tirés au sort.

#### **Art ; 8 : Couverture photographique et audiovisuelle**

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

#### **Art ; 9 : Conditions générales**

Par le fait de leur inscription, les concurrents acceptent de se soumettre au présent règlement.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à **MATHIEU André**  
**(Tél. : 04 71 00 93 01)**